



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présentation synthétique se présente comme suit :

- I. Éléments de contexte**
- II. Les ressources en fonctionnement**
- III. Les taux d'imposition**
- IV. Les dépenses de fonctionnement**
- V. Les dépenses de personnel**
- VI. Les compétences et charges transférées**
- VII. Le programme d'équipement et son financement**
- VIII. Les caractéristiques de l'endettement**
- IX. L'épargne brute et l'épargne nette**
- X. Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes**
- XI. Tableau de synthèse des résultats**
- XII. Les principaux ratios**
- XIII. Conclusions**

I – Elements de contexte

Il s'agit du premier compte administratif de la communauté urbaine. Par conséquent, il n'y aura pas de comparaison par rapport à l'exercice 2018.

II – Les ressources de la communauté urbaine en fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent au CA 2019 à 437 701 406,06 € hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures. Cela représente un taux de réalisation :

- de 106,57 % du budget primitif 2019 ;
- de 101,45 % du montant prévu globalement au budget (BP + DM + BS) 2019

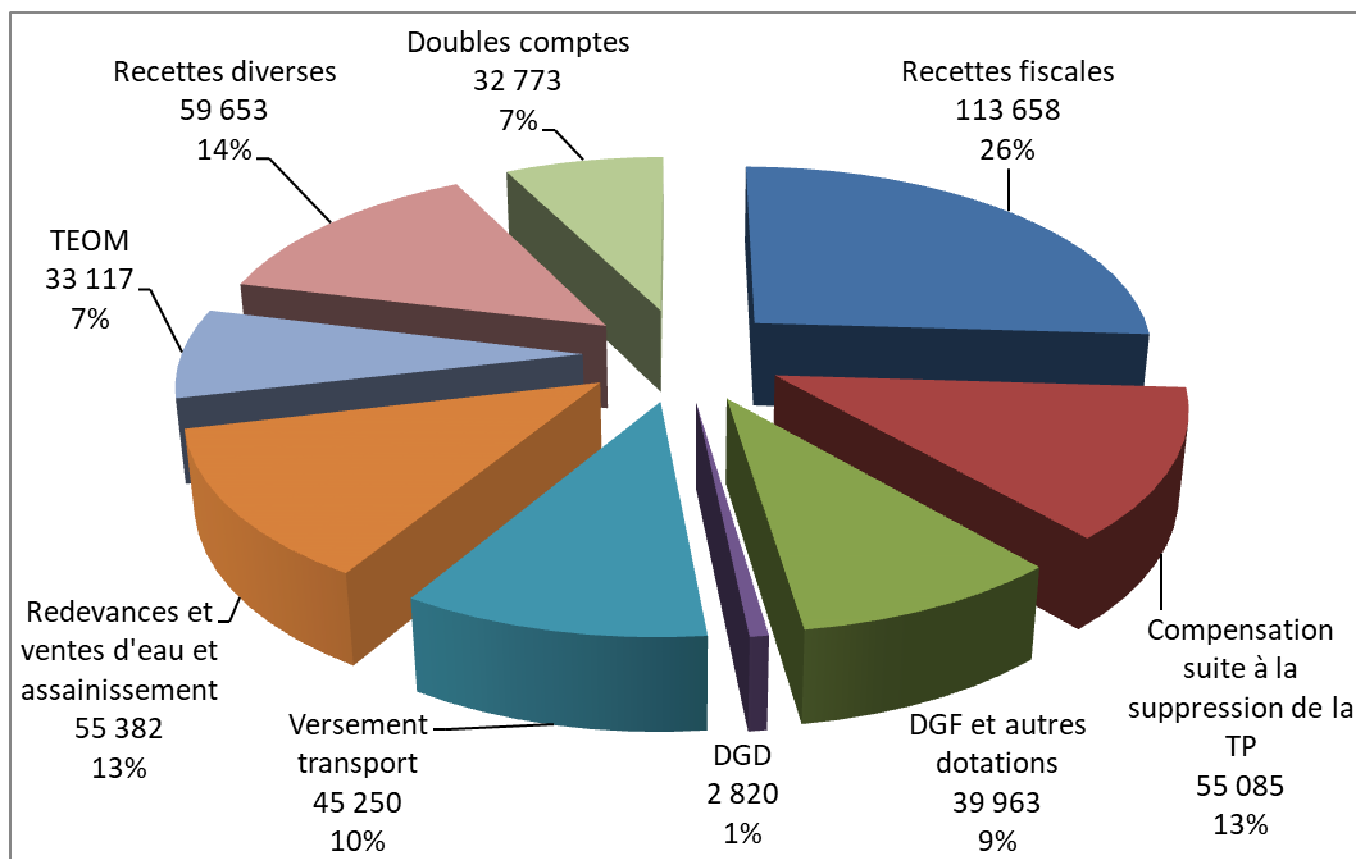
Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des recettes de fonctionnement peut être constatée selon une ventilation par budget et par thématique.

Répartition des recettes de fonctionnement par budget

	RECETTES				
	BP 2019	Prévu global 2019	Emis CA 2019	Taux réal. 2019	Taux réal. 2019
Budget principal	215 947 591 €	230 111 410 €	234 274 612 €	108,49%	101,81%
Budget assainissement	29 030 211 €	30 545 270 €	32 584 271 €	112,24%	106,68%
Budget eau potable	33 744 476 €	35 682 281 €	36 566 719 €	108,36%	102,48%
Budget eau zone industrielle	5 894 593 €	5 896 333 €	5 558 166 €	94,29%	94,26%
Budget transports publics	80 349 430 €	81 138 643 €	82 949 518 €	103,24%	102,23%
Budget Collecte et Recyclage	42 739 640 €	43 117 527 €	42 529 505 €	99,51%	98,64%
Budget ZAE Econormandie	797 654 €	801 182 €	412 823 €	51,75%	51,53%
Budget Château Grosmesnil	515 915 €	519 228 €	14 767 €	2,86%	2,84%
Budget ZAC des Courtines	0 €	40 354 €	110 960 €	NS	274,97%
Budget ZAC des Jonquilles	5 €	28 178 €	0 €	0,00%	0,00%
Budget parc d'activités nautiques Escaut	214 140 €	391 169 €	2 €	0,00%	0,00%
Budget Immobilier tertiaire	101 005 €	490 612 €	161 161 €	159,56%	32,85%
Budget Jules Durand	80 005 €	113 524 €	0 €	0,00%	0,00%
Budget Epaville	5 €	1 265 461 €	1 054 680 €	NS	83,34%
Budget Ormerie	0 €	0 €	0 €	NS	NS
Budget Hôtel d'entreprise	74 226 €	74 226 €	57 543 €	77,52%	77,52%
Budget Atelier Locatif	73 099 €	73 099 €	60 324 €	82,52%	82,52%
Budget Maison Pluridisciplinaire	204 434 €	204 914 €	134 494 €	65,79%	65,63%
Budget Assainissement 4CE	260 500 €	264 543 €	607 290 €	233,12%	229,56%
Budget SPANC 4CE	80 000 €	80 000 €	58 846 €	73,56%	73,56%
Budget Eau 4CE	607 395 €	607 395 €	565 726 €	93,14%	93,14%
Budget Opérations immobilières	0 €	0 €	0 €	NS	NS
TOTAL	410 714 324 €	431 445 348 €	437 701 406 €	106,57%	101,45%

Répartition des recettes de fonctionnement par thématique (en K€)



Les principales recettes du **budget principal** concernent :

- Les recettes fiscales pour 113,66 M€ (voir détails : III Taux d'imposition) ;
- Les compensations de taxe professionnelle pour 55,08 M€ ;
- La dotation globale de fonctionnement et autres dotations de compensation pour 39,96 M€.

Concernant les budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle, les recettes proviennent des ventes et redevances d'eau et assainissement pour 55,38 M€.

La principale recette du **budget transports publics** provient du versement transport payé par les entreprises de plus de 11 salariés pour 45,25 M€.

Concernant le budget gestion des déchets/ collecte et recyclage, la principale recette provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 33,12 M€.

Cette recette tient compte de la baisse du taux de TEOM entre 2018 et 2019 sur les ex-EPCI CODAH et Communauté de Communes de Criquequetot l'Esneval.

Pour information, vous trouverez, ci-dessous, les taux de TEOM appliqués en 2019.

Communes concernées	Taux 2019
Le Havre	12,50 %
Sainte-Adresse	8,36 %
Autres communes de l'ex CODAH	4,01 %
Communes de l'ex communauté de communes de Caux Estuaire	9,28 %

Criquetot l'Esneval	14,75 %
Etretat	17,00 %
Autres communes de l'ex communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval	14,25 %

Concernant les **doubles comptes**, il s'agit des flux inter-budget suivants :

- Subvention d'équilibre du budget principal au budget transports : 19,50 M€
- Reversement au budget Collecte et Recyclage suite au transfert de la compétence collecte : 4,49 M€
- Contribution à l'eau pluviale : 3,70 M€
- Frais d'administration générale : 5,08 M€

III - Les taux d'imposition

Les taux d'imposition ont été fixés par la Communauté Urbaine par délibérations spécifiques lors du Conseil Communautaire du 27 mars 2019. Il a été décidé de supprimer, à compter de 2019, la taxe foncière et la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui étaient en place sur les ex EPCI de Caux Estuaire et Criquetot l'Esneval afin de redonner du pouvoir d'achat aux contribuables et aux entreprises.

La communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté les taux ci-dessous :

- Pour la taxe d'habitation

La communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole a adopté un taux de 8,43% avec une convergence prévue en 2022.

La procédure d'harmonisation des taux de taxe d'habitation, liée à la création de la communauté urbaine, a été mise en œuvre en 2019. Toutefois en raison de la réforme de la fiscalité votée en loi de finances pour 2020, cette harmonisation de taux de taxe d'habitation est suspendue en 2020, en 2021 et en 2022. Elle reprendra à compter de 2023, dans les conditions dans lesquelles elles se seraient appliquées en 2020 sans cette mesure dérogatoire.

Pour rappel, la taxe d'habitation – sur la base de la loi de finances 2020 - sera totalement supprimée pour les résidences principales à compter de 2023. Elle concernera ensuite uniquement les résidences secondaires.

Taux TH	2019
Communes ex CODAH	8,36%
Communes ex CAUX ESTUAIRE	8,11%
ANGERVILLE L'ORCHER	10,07%
ANGLESQUEVILLE L'ESNEVAL	10,09%
BEAUREPAIRE	10,00%
BENOUVILLE	10,09%
BORDEAUX SAINT CLAIR	10,00%
CRICQUETOT L'ESNEVAL	10,09%
CUVERVILLE	10,00%
ETRETAT	9,97%
FONGUEUSEMARE	10,09%
GONNEVILLE LA MALLET	10,08%
HERMEVILLE	10,19%

HEUQUEVILLE	10,17%
LE TILLEUL	10,04%
PIERREFIQUES	10,05%
POTERIE-CAP-D'ANTIFER	9,97%
SAINT MARTIN DU BEC	10,09%
SAINTE MARIE AU BOSCH	10,03%
SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	10,07%
TURRETOT	10,18%
VERGETOT	10,01%
VILLAINVILLE	10,02%

- Pour la Cotisation foncière des entreprises

Il est précisé qu'un lissage des écarts de taux de Cotisation Foncière des Entreprises est en cours pour converger vers un taux unique de 23,99% en 2030, soit la durée maximale de 12 ans de lissage.

De plus, en raison de bases définitives de CFE inférieures aux prévisions, la DGFIP a appliqué en 2019 un taux correctif pour garantir le produit de CFE voté par le Conseil Communautaire (51 662 465 € hors lissage lié à la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels). A titre indicatif, le taux de CFE 2019 hors correctif est de 25,55% sur le territoire de l'ex CODAH et 25,71% avec application du taux correctif.

Taux CFE	2019
Communes ex CODAH	25,71%
Communes ex CAUX ESTUAIRE	18,88%
ANGERVILLE L'ORCHER	20,51%
ANGLESQUEVILLE L'ESNEVAL	23,66%
BEAUREPAIRE	20,45%
BENOUVILLE	24,54%
BORDEAUX SAINT CLAIR	23,66%
CRICQUETOT L'ESNEVAL	20,73%
CUVERVILLE	22,54%
ETRETAT	21,09%
FONGUEUSEMARE	21,45%
GONNEVILLE LA MALLET	23,13%
HERMEVILLE	24,31%
HEUQUEVILLE	20,45%
LE TILLEUL	24,61%
PIERREFIQUES	23,07%
POTERIE-CAP-D'ANTIFER	22,54%
SAINT MARTIN DU BEC	22,56%
SAINTE MARIE AU BOSCH	20,76%
SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	22,79%
TURRETOT	24,28%
VERGETOT	20,45%
VILLAINVILLE	19,18%

- Pour les autres taxes

	2019
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0 %
Versement transport – ancien territoire de la CODAH	2 %
Versement transport – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l’Esneval du 1 ^{er} juillet 2019 jusqu’au 30 juin 2020	0,40 %

Pour information, ci-dessous, les coefficients multiplicateurs concernant la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) et applicables pour l’année 2019.

TASCOM coefficient multiplicateur – ancien territoire de la CODAH	1,20
TASCOM coefficient multiplicateur – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l’Esneval (lissage sur 4 ans pour converger vers un coefficient de 1,20 en 2023)	1,05

Les **recettes fiscales** pour 2019 représentent 113,6 M€ et se décomposent de la manière suivante :

- Cotisation Foncière des Entreprises pour 52,1 M€
- Taxe d’habitation pour 26,9 M€
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour 25,1 M€
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux pour 5,7 M€
- Taxe sur les Surfaces Commerciales pour 3,7 M€
- Taxe Foncière Non Batie pour 0,1 M€

IV - Les dépenses de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement** réalisées en 2019 s’élèvent à 349 526 845 € hors opérations d’ordre et reprise de résultat des années antérieures. Cela représente un taux de réalisation :

- de 97,48 % du budget primitif 2019
- de 80,05 % du montant prévu globalement au budget (BP + DM + BS) 2019

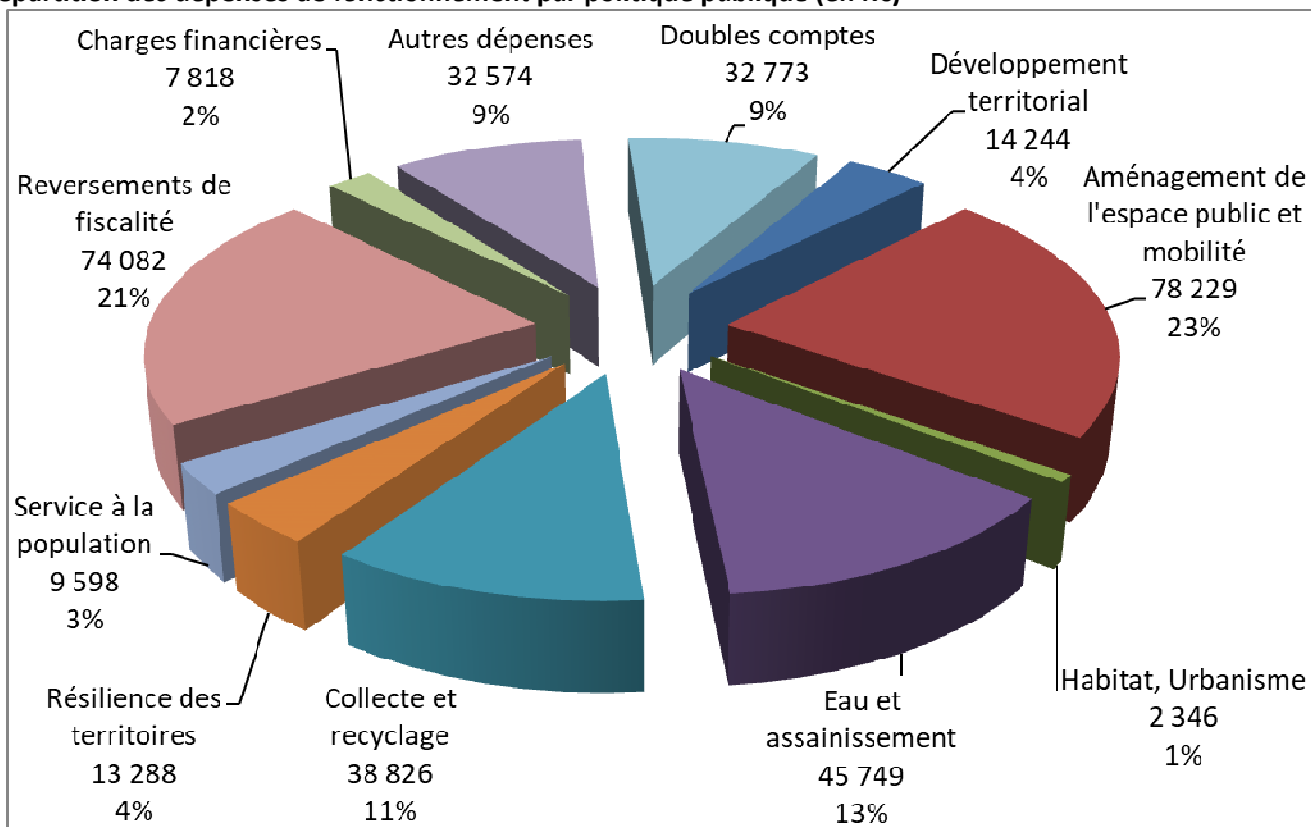
Les opérations d’ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des dépenses de fonctionnement peut être constatée selon une ventilation par budget, par nature et par politique publique.

Répartition des dépenses de fonctionnement par budget

	DEPENSES				
	BP 2019	Prévu global 2019	Emis CA 2019	Taux réal. 2019	Taux réal. 2019
Budget principal	193 572 251 €	215 335 298 €	190 631 891 €	98,48%	88,53%
Budget assainissement	18 497 807 €	49 314 997 €	19 050 036 €	102,99%	38,63%
Budget eau potable	24 246 261 €	29 548 414 €	24 385 502 €	100,57%	82,53%
Budget eau zone industrielle	4 553 561 €	4 985 704 €	4 306 987 €	94,59%	86,39%
Budget transports publics	67 535 243 €	68 474 243 €	66 664 294 €	98,71%	97,36%
Budget Collecte et Recyclage	39 569 579 €	55 332 839 €	40 790 376 €	103,09%	73,72%
Budget ZAE Econormandie	5 367 361 €	5 892 204 €	1 471 619 €	27,42%	24,98%
Budget Château Grosmesnil	498 575 €	814 666 €	109 992 €	22,06%	13,50%
Budget ZAC des Courtines	0 €	0 €	0 €	NS	NS
Budget ZAC des Jonquilles	3 425 €	30 425 €	395 €	11,54%	1,30%
Budget parc d'activités nautiques Escaut	100 382 €	100 382 €	50 336 €	50,14%	50,14%
Budget Immobilier tertiaire	96 405 €	160 209 €	135 928 €	141,00%	84,84%
Budget Jules Durand	3 809 085 €	3 813 508 €	1 638 242 €	43,01%	42,96%
Budget Epaville	59 305 €	299 305 €	0 €	0,00%	0,00%
Budget Ormerie	0 €	0 €	0 €	NS	NS
Budget Hôtel d'entreprise	27 600 €	334 361 €	8 432 €	30,55%	2,52%
Budget Atelier Locatif	42 959 €	290 011 €	10 902 €	25,38%	3,76%
Budget Maison Pluridisciplinaire	97 504 €	601 887 €	41 865 €	42,94%	6,96%
Budget Assainissement 4CE	172 532 €	176 575 €	101 485 €	58,82%	57,47%
Budget SPANC 4CE	80 000 €	261 521 €	62 651 €	78,31%	23,96%
Budget Eau 4CE	245 673 €	846 816 €	59 762 €	24,33%	7,06%
Budget Opérations immobilières	0 €	16 410 €	6 150 €	NS	37,48%
TOTAL	358 575 508 €	436 629 775 €	349 526 845 €	97,48%	80,05%

Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique (en K€)



A/Les dépenses de fonctionnement du **budget principal** se répartissent selon les 8 thématiques suivantes :

Le Développement territorial

Il s'agit dans le cadre de cette politique des dépenses prévues pour :

- Le développement économique (2 606 K€)
Il s'agit de diverses aides, des actions en faveur d'acteurs associatifs contribuant au développement du territoire tels que Le Havre Seine Développement, le Pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine, l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise, Planet Finances ; des aides à l'immobilier d'entreprises et des aides au financement de congrès.
- Les parcs d'activités :
Une partie des dépenses se trouvent sur le budget principal (83 K€) alors que d'autres dépenses se trouvent sur les budgets annexes des Zones Eco Normandie, Courtines, Escaut, J Durand, Epaville, Ormerie, Mesnil, Havre Plateau, Parc de l'estuaire, du château de Gromesnil (3 390 K€). Ces dernières dépenses sont détaillées dans le point E.
Pour le budget principal, il s'agit de l'entretien des zones d'activités d'Epaville, des Courtines et de l'Estuaire.
- Le tourisme et le label pays d'art et d'histoire (4 532 K€)
Il s'agit des subventions à l'Office de Tourisme, au GIP un été au Havre, des dépenses liées à la SPL des Docks (gestionnaire du Carré des Docks et des Docks Océane), au Pôle Croisière et au label Pays d'art et d'histoire.
- L'attractivité (830 K€)
Il s'agit de la politique de soutien aux opérations culturelles concourant à l'attractivité du territoire pour le public touristique extérieur.
- L'enseignement supérieur (755 K€)
Cela comprend les différentes subventions versées à des établissements supérieurs, ainsi que les allocations de recherches doctorales et le soutien au campus centre ville.
- L'agriculture (98 K€)
Il s'agit de l'animation du Plan Local pour l'Agriculture et la gestion d'un espace test agricole.
- Les espaces naturels (506 K€)
Il s'agit des dépenses liées aux espaces verts et gestion du patrimoine principalement pour le Parc de Rouelles ainsi que des nœuds routiers.
- L'aménagement numérique du territoire (1 442 K€)
Cela concerne les dépenses relatives au SIG (Système d'Information Géographique) pour 990 K€ ainsi qu'à la mise en place et au fonctionnement du Très Haut Débit (452 K€)

L'aménagement de l'espace public et mobilité

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les Transports publics et scolaires (63 544 K€) : Le détail de ces dépenses se trouvent dans le point B.
- L'aéroport (534 K€)
Il s'agit principalement de la contribution versée à l'exploitant de l'aéroport pour tenir compte des contraintes de service public qui lui sont imposées.
- Le plan vélo et les points d'arrêts (957 K€)
Il s'agit principalement de frais de maintenance. Cela correspond également à des subventions versées notamment à l'association La Roue Libre.
- La Voirie (13 194 K€)
Ces dépenses correspondent à la maintenance et au fonctionnement de l'éclairage public de certaines voiries, au coût de fonctionnement de la Direction, à la maintenance de la voirie et des équipements électriques, réseaux et ouvrages.

L'habitat et l'urbanisme

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- L'habitat (1 740€)

Pour les dépenses liées aux actions réalisées dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH), d'aides à la pierre, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, le Programme d'Insertion Logement (PIL) et l'amélioration de l'habitat.

- La politique de la Ville (510 K€) : Il s'agit de la participation de la communauté urbaine au fonctionnement du GIP contrat de ville de l'agglomération havraise.
- La plateforme de services aux communes (96 K€)
Notamment pour l'aide aux communes dans l'instruction des actes d'urbanisme.

L'eau et l'assainissement.

Sur le budget principal, seules les dépenses d'eau pluviale sont concernées (2 007 K€). Il s'agit de l'entretien du réseau et des bassins, la prévention météo, la surveillance géotechnique ;

Les autres dépenses sont réalisées dans les budgets annexes assainissement, eau potable et eau zone industrielle (43 742 K€). Le détail de ces dépenses figurent dans le point C.

La résilience des territoires

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les risques majeurs (10 946 K€)
Sont concernées les dépenses pour la gestion de l'alerte, l'évaluation des risques, l'information préventive et la cotisation au SDIS (Service Départemental des Incendies et Secours pour 10 552 K€).
- La santé (1 219 K€)
On retrouve les dépenses liées au soutien de la filière santé, notamment la démographie médicale et les maisons de santé de Criquetot .
- L'hygiène et salubrité (699 K€)
Il s'agit des dépenses de fonctionnement de la direction avec notamment le fonctionnement de la fourrière animale (170 K€).
- Le développement durable, gestion de l'air et du bruit (424 K€)
Sont concernés notamment les dépenses pour le plan climat, la mise en place d'actions de développement durable et la participation au Parc Régional Naturel des Boucles de la Seine Normande.

Les services à la population

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les équipements culturels et sportifs (8 701 K€)
Cela comprend les dépenses pour les écoles de musique, le soutien au cinéma en plein air, la fête du cirque, les différentes actions culturelles, ainsi que les dépenses de fonctionnement pour les centres aquatiques du Bain des docks, de G d'O, de Belle Etoile, de l'Effet bleu et de l'aquabowling, gymnases de Saint Romain et de Criquetot l'Esneval et stade communautaire (Océane Stadium) et encore le soutien à la politique sportive communautaire.
- Petite enfance et école (897 K€)
Pour les dépenses de fonctionnement des crèches et garderie de Saint Romain de Colbosc et de Criquetot, ainsi que pour le dispositif Ludisport.

Les reversements de fiscalité

Cela correspond aux dépenses suivantes :

- Les Attributions de Compensations aux communes (AC pour 40 243 K€) :
Ces attributions prennent en compte les transferts de charges décidés en 2019. Un focus est fait dans la partie VI de ce document.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC pour 18 705 K€)
Il s'agit de la dotation versée aux Communes membres de la Communauté Urbaine afin de les aider pour leur fonctionnement.
- Le Fonds National de Péréquation des ressources Inter Communales (FPIC pour 3 581 K€)
Il s'agit d'un prélèvement au profit de l'Etat.
- La Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP pour 1 777 K€)
Il s'agit d'un prélèvement au profit de l'Etat.
- Les reversements de fiscalité (9 776 K€)

Lors des 5 premiers mois de l'année 2019, la Préfecture a versé des mensualités de dotations de compensation et de dotation d'intercommunalité pour les 3 anciens EPCI mais également pour la nouvelle communauté Urbaine. Une fois l'erreur détectée, la Préfecture a demandé un remboursement des recettes trop perçues. Cette somme se trouve donc en recettes et en dépenses pour le même montant.

Les autres dépenses

Les autres dépenses ventilées par compétences concernent principalement :

- Les dépenses des services transversaux (26 186 K€). Il s'agit principalement des frais de fonctionnement du parc auto pour 4,5 M€, du fonctionnement du service informatique pour 4 M€ (dont 1,3 M€ est remboursé par le syndicat informatique), de la gestion des stocks pour 4 M€, de la maintenance et de l'entretien des bâtiments pour 2,6 M€, des frais de fonctionnement des bureaux et conseils communautaires pour 1,2 M€. Mais sont également concernés les services juridiques, financiers, de ressources humaines, de la direction générale...
- Les conventions de services partagées (6 388 K€) – services des communes intervenant pour le compte de la communauté urbaine et dont les coûts sont répercutés à la communauté urbaine. La ville du Havre concentre la plus grande partie des dépenses liées aux conventions de services partagés. Les principaux postes de dépenses sont l'entretien du parc de Rouelles par les Espaces Verts (810K€), la propreté urbaine (311K€), la sécurité (145K€), la communication (interne et externe 192K€) ...
En ce qui concerne les autres communes de la communauté urbaine, ce sont les équipements aquatiques de Montivilliers et de Gonfreville-l'Orcher qui représentent les plus gros volumes, respectivement 650K€ et 1,2M€. Il convient de citer également la gestion des ZAE du Parc de L'estuaire (101K€) et des Courtines (33K€) ainsi que l'instruction des actes d'urbanisme pour 124K€.

B/ Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 63 544 K€ du **budget transports** concernent :

- Les dépenses pour la ligne TER du Lézarde Express Régional avec principalement la contribution versée à la SNCF pour 1 755 K€.
- Les dépenses pour Mobi'fil et autres dépenses au titre du contrat de délégation de service public avec principalement la compensation au délégataire pour l'exploitation du réseau LIA (bus et tramway) pour 58 207 K€.
- La révision du PDU (Plan de Déplacement Urbain) pour 32 K€
- Les transports scolaires pour 2 004 K€
- Les frais de fonctionnement de la direction pour 1 546 K€

C/ Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 43 742 K€ des **budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle** concernent :

- L'Assainissement (16 990 K€) à travers l'entretien des réseaux et des pompes et l'exploitation des STEP.
- L'eau potable (22 644 K€) à travers l'entretien des réseaux et des espaces verts et l'achat de données de la télé-relève.
- L'eau zone industrielle (4 108 K€) à travers l'achat d'eau potable et industrielle et l'entretien du réseau.

D/ Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 38 826 K€ du **budget collecte et recyclage** concernent :

- La contribution au SEVEDE et au SMITVAD dans le cadre du traitement des déchets, notamment l'incinération.
- les dépenses liées à la gestion du tri, des centres de recyclages et du ramassage des déchets.

E/ Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 3 390 K€ des **budgets annexes des Zones : Eco Normandie, Courtines, Escaut, J Durand, Epaville, Ormerie, Mesnil, Havre Plateau, Parc de l'estuaire, du château de Gromesnil (3 390 K€)**.

Il s'agit principalement des dépenses liées à la construction des zones d'activités suivantes :

- zone Eco Normandie
- parc d'activité Jules Durand
- parc d'activités nautiques de l'Escaut (pour le fonctionnement lié à l'investissement)

Mais il s'agit également des dépenses liées au fonctionnement et entretien des budgets suivants :

- Château de Gromesnil
- Ensemble immobilier tertiaire avec l'ensemble immobilier du pressoir ainsi que du Havre plateau.
- Hôtel d'entreprise de Caux Estuaire (8 K€)
- Atelier locatif (11 K€)

F/ Sur l'ensemble des budgets, nous retrouvons les dépenses suivantes :

Les charges financières

Elles correspondent au montant des intérêts dûs et frais assimilés pour les emprunts souscrits et les emprunts transférés à la communauté urbaine suite au transfert de charges (7 818 K€).

Les doubles comptes

Il s'agit des flux inter-budget suivants :

- Subvention d'équilibre du budget principal au budget transports : 19,50 M€
- Reversement au budget Collecte et Recyclage suite au transfert de la compétence collecte : 4,49 M€
- Contribution à l'eau pluviale : 3,70 M€
- Frais d'administration générale : 5,08 M€

V - Les dépenses de personnel

La masse salariale représente, au CA 2019, 18,39 % des dépenses réelles de fonctionnement globales (hors doubles comptes), soit un montant de 58,26 M€ réparti entre les charges de personnel 53,54 M€ et les conventions de services partagés 4,72 M€.

Les évolutions 2019 sont caractérisées par la consolidation et la structuration des effectifs et de la politique RH de la collectivité.

En matière d'effectifs, 2019 a connu des mouvements faisant passer les effectifs de 1 162 au 1er janvier à 1 167 (+ 0,43 %) au 1er décembre incluant :

- La poursuite des transferts (10 emplois supplémentaires) ;
- La prise en compte du nouveau mode de gestion de la piscine de Saint-Romain de Colbosc en supprimant les 9 emplois repris par le délégataire ;
- L'adaptation de la structure des emplois aux besoins de la nouvelle collectivité (Suppression de 5 postes vacants en doublons et création de 9 postes supplémentaires).

D'autres éléments ont eu également un impact sur l'évolution de la masse salariale, en particulier la mise à niveau en matière de régime indemnitaire conformément à la délibération actée le 7 février 2019 des agents pour lesquels le régime indemnitaire était moins favorable que celui proposé par la communauté urbaine (environ 140 000 € tous budgets confondus).

VI - Les compétences et les charges transférées

La Communauté Urbaine a été créée au 1^{er} janvier 2019. Sa création a entraîné le transfert de plusieurs compétences qui étaient jusqu'alors assurées par les communes. Cela concerne, entre autres, la voirie, les réseaux de chauffages urbains, la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendies et de Secours), le PLU (plan local d'urbanisme), etc ...

En parallèle du transfert de compétences, une commission composée de l'ensemble des communes détermine les transferts financiers entre les communes et le nouvel EPCI (la communauté urbaine le Havre Seine Métropole). En effet, le transfert de compétences doit être neutre financièrement pour l'ensemble des parties et garantir l'équité financière.

Par exemple chaque année, les 54 communes versaient au SDIS une contribution qui représentait une charge pour elle. A compter de 2019, la communauté Urbaine paie cette contribution au SDIS en lieu et place des 54 communes. Les communes, qui n'auront plus cette charge en 2019, ont donc donné les moyens financiers à la communauté urbaine de payer chaque année, via un mécanisme financier passant par les attributions de compensation, cette contribution sur la base du montant qu'elles payaient en 2018. Pour chaque compétence transférée, le transfert financier (tenant compte des dépenses et recettes dont la commune disposait pour chaque compétence) a été mis en place au 1^{er} janvier 2019.

Ces flux financiers ont impacté les données financières de la communauté urbaine en réduisant les attributions que les anciennes communautés versaient aux communes et en augmentant certains postes de dépenses (pour les nouvelles compétences).

Au 1^{er} janvier 2019, les flux financiers liés aux transferts de compétence ont été les suivants :

- transfert relatif à la contribution communale au Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S) : 10 422 676 €
- transfert relatif à la compétence voirie (fonctionnement, investissement, frais financiers liés aux emprunts de voirie repris et personnel) : 20 212 091 €
- transfert lié aux parcs de stationnement en ouvrage (n'est concernée que la Ville du Havre) : 1 971 988 € ;
- transfert du Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme : 139 540 €
- transfert des opérations d'habitat et d'amélioration de l'habitat (n'est concernée que la Ville du Havre) : 648 664 € ;
- transfert des réseaux de chaleur ou de froid urbain (seules les villes du Havre et de Gonfreville l'Orcher sont concernées) : 371 682 €
- restitution aux communes des aides pour l'acquisition de fournitures scolaires et pour les sorties pédagogiques : - 68 710 €
- transfert de la compétence « promotion du tourisme et création d'OT » (seule la commune d'Etretat était concernée) : 31 712 €

L'ensemble de ces flux ont été calculés par une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et validés par les 54 communes membres de la communauté Urbaine.

VII – Le programme d'équipement et son financement

Les dépenses en investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent au CA 2019 à 158 609 219 € hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures. Cela représente un taux de réalisation :

- de 68,34 % du budget primitif 2019 ;
- de 55,55 % du montant prévu globalement au budget (BP + DM + BS) 2019

Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

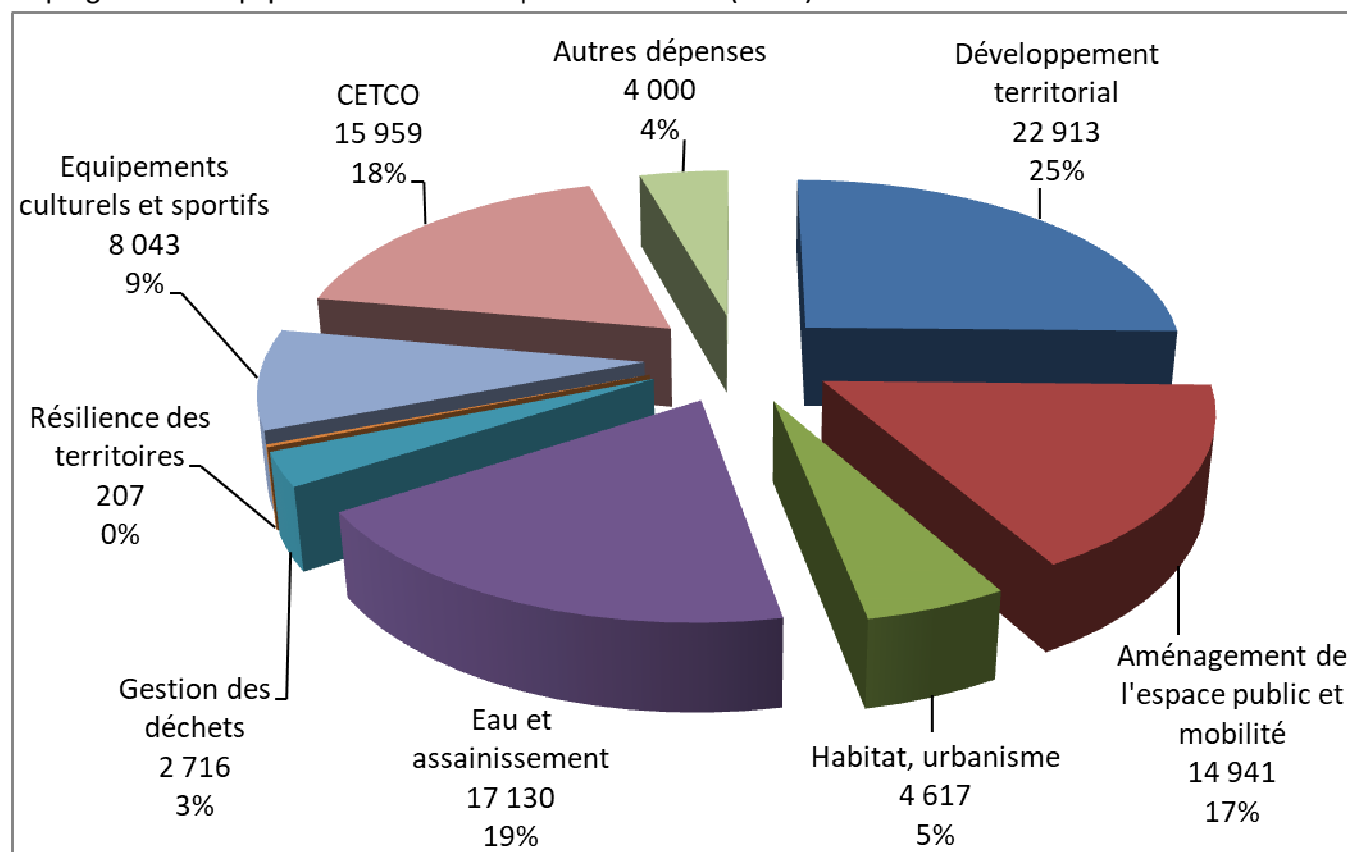
La répartition des dépenses de la section d'investissement peut se faire par budget :

	DEPENSES						
	BP 2019	Prévu global 2019	CA 2019			Taux réal. p/ BP 2019	Taux réal. p/ prévu global 2019
			Emis	RAR	Total		
Budget principal	158 226 472 €	186 483 674 €	104 699 243 €	2 221 631 €	106 920 874 €	67,57%	57,34%
Budget assainissement	17 848 104 €	19 694 056 €	11 497 599 €	4 377 €	11 501 976 €	64,44%	58,40%
Budget eau potable	14 770 215 €	18 297 646 €	10 609 976 €	1 095 461 €	11 705 437 €	79,25%	63,97%
Budget eau zone industrielle	1 341 032 €	2 626 670 €	1 843 717 €	141 616 €	1 985 334 €	148,05%	75,58%
Budget transports publics	17 228 306 €	27 161 787 €	10 822 616 €	3 937 389 €	14 760 005 €	85,67%	54,34%
Budget Collecte et Recyclage	16 807 561 €	17 801 579 €	8 051 275 €	16 793 €	8 068 068 €	48,00%	45,32%
Budget ZAE Econormandie	0 €	2 215 148 €	0 €	0 €	0 €	NS	0,00%
Budget Château Grosmesnil	348 050 €	660 167 €	18 654 €	3 372 €	22 026 €	6,33%	3,34%
Budget ZAC des Courtines	0 €	567 610 €	0 €	0 €	0 €	NS	0,00%
Budget ZAC des Jonquilles	0 €	55 449 €	0 €	0 €	0 €	NS	0,00%
Budget parc d'activités nautiques Escaut	2 216 755 €	3 047 477 €	792 818 €	919 744 €	1 712 563 €	77,26%	56,20%
Budget Immobilier tertiaire	65 000 €	468 966 €	2 401 €	587 €	2 988 €	4,60%	0,64%
Budget Jules Durand	0 €	31 979 €	0 €	0 €	0 €	NS	0,00%
Budget ZAC d'Epaville	0 €	1 060 000 €	0 €	0 €	0 €	NS	0,00%
Budget ZAC de l'Ormerie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	NS	NS
Budget Hôtel d'entreprise Caux Estuaire	46 626 €	229 485 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	0,00%
Budget Atelier Locatif	60 714 €	230 447 €	18 814 €	1 667 €	20 481 €	33,73%	8,89%
Budget Maison Pluridisciplinaire	787 377 €	1 291 909 €	147 586 €	244 716 €	392 302 €	49,82%	30,37%
Budget Ass. CC Criquetot l'Esneval	1 942 712 €	2 253 617 €	794 875 €	56 478 €	851 353 €	43,82%	37,78%
Budget SPANC CC Criquetot l'Esneval	0 €	106 994 €	0 €	0 €	0 €	NS	0,00%
Budget Eau CC Criquetot l'Esneval	405 055 €	1 228 996 €	513 017 €	152 793 €	665 811 €	164,38%	54,18%
Budget Opérations immobilières	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	NS	NS
TOTAL	232 093 979 €	285 513 656 €	149 812 593 €	8 796 625 €	158 609 219 €	68,34%	55,55%

Les dépenses de la section d'investissement, qui s'élèvent à 158 609 K€, correspondent aux dépenses suivantes :

- Programme d'équipement réalisé : 90 526 K€
- Programme d'équipement restant à réaliser : 8 530 K€
- Remboursement de la dette : 24 506 K€
- Doubles comptes : 33 220 K€
- Dépenses diverses réalisées : 1 560 K€
- Autres dépenses restant à réaliser : 267 K€

Le programme d'équipement réalisé est réparti comme suit (en K€):



A/ Les principales dépenses **d'équipement réalisées du budget principal** pour 2019 s'élèvent à 59,16 M€ concernent notamment :

- La construction du centre technique communautaire pour 7,14 M€. Pour information, le coût global du CETCO s'élève à 15,96 € tous budgets confondus ;
- Les travaux de construction pour l'EM Normandie et la cité numérique pour 17,85 M€ ;
- Les travaux de voirie et d'éclairage public sur les 54 communes pour 7,06 M€ ;
- Les aides à la pierre pour 4,09 M€ (Subventions, amélioration de l'habitat et Plan de Prévention des Risques Technologiques Habitat);
- Le stade océane pour 4,00 M€ avec le solde des subventions versées à Réseau Ferré de France (pour des travaux datant de la construction du stade) et les travaux permettant la mise aux normes pour accueillir la coupe du monde de foot féminin ;
- Les travaux de construction de bassin d'eau pluviale et de restauration des cours d'eau pour 4,12 M€ (Réalisation des travaux RD 52 (ouvrages et réseaux) pour 2 300 k€ TTC, travaux sur le bassin de la Belle Etoile à Montivilliers pour 540 k€, frais d'études pour la déviation du Saint Laurent 158 k€ ;
- La fin de la construction du nouveau complexe aquatique sur la commune de Saint Romain pour 3,01 M€ ;
- Les aides versées aux communes pour 2,20 M€ ;
- L'aménagement des points d'arrêt pour 1,46 M€ ;
- Les travaux de maintenance et de rénovation des différents bâtiments de la communauté urbaine (complexes aquatique, hôtel de la communauté, maisons du territoire, gymnases...) pour 1,56 M€
- Les aides versées aux entreprises pour 1,01 M€ ;
- La construction et l'extension et la mise à niveau des réseaux du très haut débit pour 0,92 M€ ;
- Les aménagements du plan campus pour 0,54 M€ (réaménagement des sites Lebon et Frissard et autres aménagements du plan campus) ;
- La poursuite des travaux sur le hangar du pôle croisière pour 0,49 M€ ;
- La poursuite des travaux pour pays d'art et d'histoire pour 0,48 M€ ;

B / Les principales dépenses **d'équipement réalisées du budget transports publics** pour 2019 s'élèvent à 5,97 M€ et concernent notamment :

- Le renouvellement du parc d'autobus et minibus (5,24 M€) ;
- Divers investissements dans le cadre du contrat de DSP avec Transdev dont l'acquisition de vélos (0,24 M€), le système SAEIV système d'aide à l'exploitation et l'information des voyageurs (0,13 M€)...

C/ Les principales dépenses **d'équipement réalisées des budget eau potable, assainissement et eau zone industrielle** pour 2019 s'élèvent à 16,49 M€ et concernent notamment :

- L'assainissement (6,35 M€) à travers principalement le programme de restructuration et de réhabilitation des réseaux et les travaux sur la station d'épuration et les postes de relèvement et la construction du CETCO pour 2,24 M€ ;
- L'eau potable (8,68 M€) à travers principalement la poursuite des travaux de renouvellement, déplacements des réseaux et canalisations (5 M€), des travaux sur usines et de réhabilitation des réservoirs (510 K€) et la construction du CETCO pour 1,15 M€ ;
- L'eau zone industrielle (1,46 M€) à travers principalement l'extension du réseau d'eau industrielle, la fin des travaux du bassin de Tancarville et la construction du CETCO pour 0,89 M€.

D/ Les principales dépenses **d'équipement réalisées du budget collecte et recyclage** pour 2019 s'élèvent à 8,05 M€ concernent notamment :

- La construction du CETCO pour 5,33 M€ ;
- Le renouvellement et acquisitions nouvelles de matériel de conteneurisation (Conteneurs, colonnes d'apport volontaire, composteurs...) pour 1,41 M€ ;
- L'acquisition de matériels roulants et grosses réparations sur le matériel roulant pour 0,73 K€ ;
- Les travaux d'aménagement sur les sites existants, gros entretiens et aménagement de points de collecte pour 0,58 M€;

E/ Les principales dépenses **d'équipement réalisées sur les autres budgets annexes** pour 2019 s'élèvent à 0,86 M€ concernent notamment :

- Les travaux de construction du parc nautique de l'Escaut pour 0,79 M€
- Les travaux d'aménagement du 1^{er} étage de la maison pluridisciplinaire de santé de Saint Romain de Colbosc pour 0,05 M€
- Les travaux de gros entretien sur le château de Gromesnil pour 0,01 M€

Les ressources en investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent au CA 2019 à 80 890 788 € hors opérations d'ordre et reprise de résultat des années antérieures. Cela représente un taux de réalisation :

- de 45,28 % du budget primitif 2019 ;
- de 37,53 % du montant prévu globalement au budget (BP + DM + BS) 2019

Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

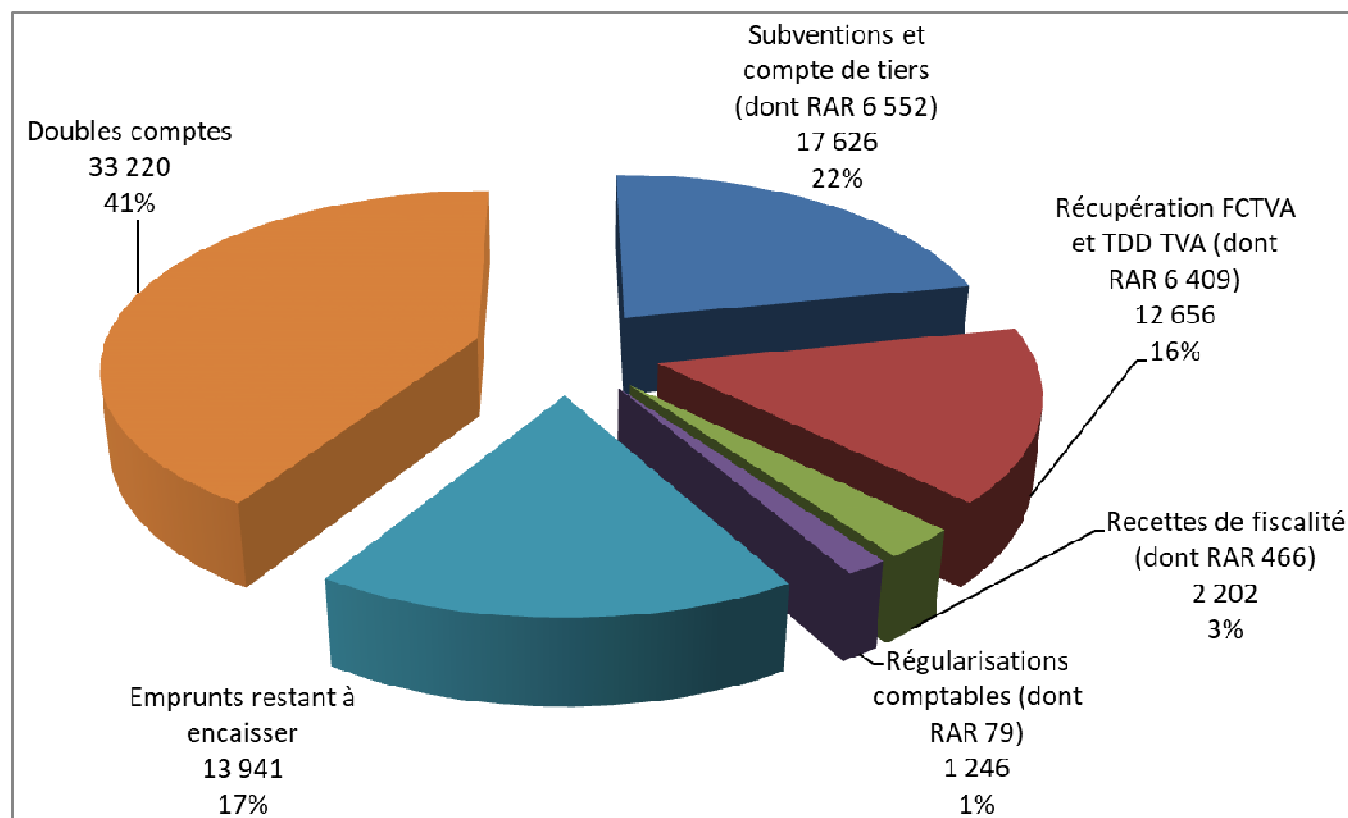
La répartition des recettes d'investissement peut être constatée selon une ventilation par budget et par thématique.

Répartition des recettes d'investissement par budget

	RECETTES						
	BP 2019	Prévu global 2019	CA 2019			Taux réal. p/ BP 2019	Taux réal. p/ prévu global 2019
			Emis	RAR	Total		
Budget principal	135 851 132 €	149 883 209 €	50 965 407 €	4 486 491 €	55 451 898 €	40,82%	37,00%
Budget assainissement	7 315 700 €	9 974 914 €	693 938 €	995 433 €	1 689 372 €	23,09%	16,94%
Budget eau potable	5 272 000 €	6 009 291 €	550 302 €	1 027 919 €	1 578 221 €	29,94%	26,26%
Budget eau zone industrielle	0 €	483 540 €	13 800 €	0 €	13 800 €	NS	2,85%
Budget transports publics	4 414 119 €	31 941 767 €	1 123 753 €	15 261 528 €	16 385 281 €	371,20%	51,30%
Budget Collecte et Recyclage	13 637 500 €	3 845 063 €	1 016 600 €	1 257 468 €	2 274 068 €	16,68%	59,14%
Budget ZAE Econormandie	4 569 707 €	4 569 707 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	0,00%
Budget Château Grosmesnil	330 710 €	330 710 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	0,00%
Budget ZAC des Courtines	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	NS	NS
Budget ZAC des Jonquilles	3 420 €	3 420 €	500 €	0 €	500 €	14,62%	14,62%
Budget parc d'activités nautiques Escaut	2 102 997 €	2 792 419 €	880 884 €	829 838 €	1 710 722 €	81,35%	61,26%
Budget Immobilier tertiaire	60 400 €	60 400 €	1 312 €	0 €	1 312 €	2,17%	2,17%
Budget Jules Durand	3 729 080 €	3 729 080 €	1 640 000 €	0 €	1 640 000 €	43,98%	43,98%
Budget Epaville	59 300 €	59 300 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	0,00%
Budget ZA Ormerie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	NS	NS
Budget Hôtel d'entreprise Caux Estuaire	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	NS	NS
Budget Atelier Locatif	30 574 €	30 574 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	0,00%
Budget Maison Pluridisciplinaire	680 447 €	893 527 €	659 €	131 000 €	131 659 €	19,35%	14,73%
Budget Ass. CC Criquetot l'Esneval	534 860 €	763 353 €	13 955 €	0 €	13 955 €	2,61%	1,83%
Budget SPANC CC Criquetot l'Esneval	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	NS	NS
Budget Eau CC Criquetot l'Esneval	43 333 €	121 474 €	0 €	0 €	0 €	0,00%	0,00%
Budget Opérations immobilières	0 €	16 410 €	0 €	0 €	0 €	NS	0,00%
TOTAL	178 635 279 €	215 508 158 €	56 901 111 €	23 989 677 €	80 890 788 €	45,28%	37,53%

Le programme d'équipement réalisé (hors remboursement des emprunts) est financé à 100 % par des ressources propres (subvention, récupérations de TVA, autofinancement).

Répartition des recettes d'investissement par origine (en K€)



Les comptes de tiers correspondent à des travaux réalisés par la communauté urbaine pour le compte d'un tiers. La communauté urbaine se fait rembourser ces travaux. Au CA 2019, cela représente 10 155 K€ (dont 1 826 K€ en reste à réaliser). Il s'agit principalement des travaux réalisés pour :

- l'École de Management Normandie pour 6,9 M€ ;
- le parking du cinéma communautaire pour 1,1 M€.

Les principales subventions perçues par la communauté urbaine concernent :

- Les amendes de police pour 1,63 M€ ;
- Le plan campus pour 1,53 M€ ;
- L'acquisition de bus électrique pour 0,87 M€ ;
- La construction du complexe aquatique de Saint Romain de Colbosc pour 0,4 M€ ;
- L'éclairage du stade océane pour 0,3 M€ ;
- La gare d'Etainhus pour 0,2 M€.

Les régularisations comptables concernent principalement des remboursements d'avances.

Concernant les doubles comptes, il s'agit des flux inter-budget suivants :

- Avances du budget principal aux budgets des ZAC : 2 505 K€
- Opération de gestion de la trésorerie (dépense et recette) dans le cadre des emprunts revolving : 12 250 K€
- Les opérations inter budget du centre technique communautaire : 18 465 K€

VIII – Les caractéristiques de l'endettement

L'encours total de la dette consolidé est de 310,07 M€ au 31 décembre 2019.

Cet encours intègre les emprunts totalement ou partiellement transférés par les communes dans le cadre du transfert de la compétence voirie (42,1 M€ de dettes transférées au 1^{er} janvier 2019) et de la compétence parcs en ouvrage (15,8 M€).

Cet encours est composé à 68,58 % d'emprunts à taux fixe portant un taux moyen 2,94 % et à 31,42 % d'emprunts à taux indexé pour un taux moyen 0,27 %.

Le taux moyen global s'élève à 2,10 %.

Cet encours est conforme aux perspectives financières et permet de conserver une solvabilité financière, puisque le ratio de désendettement au 31 décembre 2019 est :

- Pour le budget principal de 2 ans et 4 mois
- Pour le budget transport de 7 ans et 6 mois
- Pour tous les budgets consolidés de 3 ans et 6 mois

La « règle d'or » recommande que la capacité de désendettement soit comprise entre 11 et 13 ans au maximum.

99,78 % de cet encours a été classée "1A" (classement le plus sécurisé en terme de typologie d'emprunts et d'indices) selon la charte Gissler puisque composé uniquement d'emprunts à taux fixe simple ou d'emprunts à taux variable simple à partir d'indices de la zone euro.

Les principaux prêteurs sont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour 24,3% de l'encours et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour 18,1%.

STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/19

	ENCOURS en K€	Répartition par type de taux		Taux moyen			Durée de vie moyenne
		Fixe	Variable	Fixe	Variable	Global	
Dette globale	310 068	68,58%	31,42%	2,94%	0,27%	2,10%	8 ans
Budget principal	101 776	88,65%	11,35%	2,57%	0,59%	2,35%	6 ans et 5 mois
Assainissement	55 127	53,45%	46,55%	3,01%	0,30%	1,75%	5 ans et 3 mois
Eau potable	17 945	86,60%	14,40%	3,53%	50,00%	3,09%	3 ans et 11 mois
Eau industrielle	5 320	50,00%	50,00%	1,22%	0,42%	0,82%	7 ans
Transports Publics	121 545	55,28%	44,72%	3,53%	0,16%	2,03%	11 ans et 7 mois
Gestion des Déchets	85	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7 ans et 3 mois
ZAE Parc Econormandie	3 800	100,00%	0,00%	0,83%	0,00%	0,83%	6 ans et 6 mois
Atelier Locatif	40	100,00%	0,00%	3,96%	0,00%	3,96%	1 an et 1 mois
Maison pluridisciplinaire	800	100,00%	0,00%	0,99%	0,00%	0,99%	7 ans et 3 mois
Assainissement CC Criquetot l'Esneval	1 652	82,48%	17,52%	1,58%	0,00%	1,31%	5 ans et 2 mois
Eau CC Criquetot l'Esneval	1 978	84,81%	15,19%	2,47%	0,00%	2,10%	5 ans et 6 mois

IX - L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts financiers. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

Celle-ci s'élève à 88,17 M€ au titre de 2019.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle permet de participer au financement des dépenses d'équipement.

Celle-ci s'élève à 63,67 M€ au titre de 2019.

Il est important de maintenir un niveau d'épargne brute compatible avec les besoins de financement liés aux investissements et au remboursement de la dette.

X – Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes

Répartition par budget (en K€)

	Dépenses		Taux réalisation 2019	Recettes		Taux réalisation 2019
	BP 2019	CA 2019		BP 2019	CA 2019	
Budget principal	351 799	318 878	90,64%	351 799	332 876	94,62%
Investissement	158 226	128 246	81,05%	135 851	90 850	66,87%
Fonctionnement	193 572	190 632	98,48%	215 948	242 026	112,08%
Budgets annexes						
Assainissement	36 346	33 728	92,80%	36 346	65 938	181,42%
Investissement	17 848	14 678	82,24%	7 316	4 052	55,38%
<i>dont refinancement</i>						
Fonctionnement	18 498	19 050	102,99%	29 030	61 886	213,18%
Eau potable	39 016	40 720	104,37%	39 016	48 929	125,41%
Investissement	14 770	16 335	110,59%	5 272	8 998	170,67%
<i>dont refinancement</i>						
Fonctionnement	24 246	24 386	100,57%	33 744	39 931	118,33%
Eau industrielle	5 895	6 594	111,86%	5 895	7 106	120,55%
Investissement	1 341	2 287	170,53%	0	1 117	NS
Fonctionnement	4 554	4 307	94,59%	5 895	5 989	101,59%
Transports publics	84 764	104 399	123,17%	84 764	104 865	123,71%
Investissement	17 228	37 735	219,03%	4 414	21 766	493,10%
<i>dont refinancement</i>						
Fonctionnement	67 535	66 664	98,71%	80 349	83 099	103,42%
Collecte et Recyclage	56 377	52 991	93,99%	56 377	75 108	133,22%
Investissement	16 808	12 200	72,59%	13 638	6 309	46,26%
Fonctionnement	39 570	40 790	103,09%	42 740	68 799	160,97%
SOUS-TOTAL hors ZAC et immo tertiaire	574 196	557 310	97,06%	574 196	634 822	110,56%
Investissement	226 222	211 481	93,48%	166 490	133 092	79,94%
Fonctionnement	347 975	345 829	99,38%	407 706	501 730	123,06%

	Dépenses		Taux	Recettes		Taux
	BP 2019	CA 2019	réalisation 2019	BP 2019	CA 2019	réalisation 2019
SOUS-TOTAL hors ZAC et immo tertiaire	574 196	557 310	97,06%	574 196	634 822	110,56%
Investissement	226 222	211 481	93,48%	166 490	133 092	79,94%
Fonctionnement	347 975	345 829	99,38%	407 706	501 730	123,06%
ZAE Parc Econormandie	5 367	1 472	27,42%	5 367	3 149	58,67%
Investissement	0	0	NS	4 570	2 215	48,47%
Fonctionnement	5 367	1 472	27,42%	798	934	117,11%
Château du Grosmeuil	847	132	15,59%	847	640	75,55%
Investissement	348	22	6,33%	331	312	94,38%
Fonctionnement	499	110	22,06%	516	328	63,49%
Parc des Courtines	0	0	NS	0	638	NS
Investissement	0	0	NS	0	480	NS
Fonctionnement	0	0	NS	0	158	NS
Parc des Jonquilles	3	29	834,09%	3	83	2421,88%
Investissement	0	0	NS	3	83	2425,42%
Fonctionnement	3	29	834,09%	0	0	0,00%
Parc de l'Escaut	2 317	1 940	83,72%	2 317	1 852	79,93%
Investissement	2 217	1 713	77,26%	2 103	1 852	88,07%
Fonctionnement	100	227	226,50%	214	0	0,00%
Immobilier Tertiaire	161	412	255,03%	161	513	317,86%
Investissement	65	3	4,60%	60	352	582,58%
Fonctionnement	96	409	423,88%	101	161	159,56%
Jules Durand	3 809	1 667	43,77%	3 809	1 672	43,89%
Investissement	0	0	NS	3 729	1 672	44,84%
Fonctionnement	3 809	1 667	43,77%	80	0	0,00%
Epaville	59	1 265	2133,81%	59	2 355	3970,46%
Investissement	0	0	NS	59	1 300	2192,24%
Fonctionnement	59	1 265	2133,81%	0	1 055	NS
ZA Ormerie	0	0	NS	0	0	NS
Investissement	0	0	NS	0	0	NS
Fonctionnement	0	0	NS	0	0	NS
Hôtel d'entreprise Caux Estuaire	74	8	11,36%	74	547	737,16%
Investissement	47	0	0,00%	0	183	NS
Fonctionnement	28	8	30,55%	74	364	490,80%
Atelier Locatif	104	31	30,27%	104	477	460,21%
Investissement	61	20	33,73%	31	170	555,15%
Fonctionnement	43	11	25,38%	73	307	420,49%
Maison Pluridisciplinaire	885	434	49,07%	885	1 062	119,96%
Investissement	787	392	49,82%	680	423	62,18%
Fonctionnement	98	42	42,94%	204	638	312,28%
Assainissement 4CE	2 547	1 303	51,13%	2 547	2 373	93,16%
Investissement	2 375	1 201	50,57%	967	446	46,13%
Fonctionnement	173	101	58,82%	1 580	1 927	121,94%
SPANC	80	63	78,31%	80	347	434,20%
Investissement	0	0	NS	0	107	NS
Fonctionnement	80	63	78,31%	80	240	300,46%
EAU 4CE	651	847	130,13%	651	2 034	312,56%
Investissement	405	787	194,30%	43	734	1693,90%
Fonctionnement	246	60	24,33%	607	1 300	214,01%
Opérations immobilières	0	6	NS	0	0	NS
Investissement	0	0	NS	0	0	NS
Fonctionnement	0	6	NS	0	0	NS
TOTAL	591 102	566 918	95,91%	591 102	652 564	110,40%
Investissement	232 526	215 619	92,73%	179 067	143 421	80,09%
Fonctionnement	358 576	351 299	97,97%	412 034	509 143	123,57%

Hors mouvements d'ordre et avec doubles comptes

Répartition par compétence (en K€)

DEPENSES (En K€)	CA 2019	CA 2019	CA 2019	RECETTES (En K€)	CA 2019	CA 2019	CA 2019
	Inv	Fonc	Total		Inv	Fonc	Total
Développement territorial	25 967	14 244	40 211	Contribution Economique	0	113 658	113 658
<i>Développement économique</i>	1 305	2 606	3 911				
<i>Parcs d'activités</i>	2 529	3 475	6 004	La compensations suite à la suppression de la TP	0	55 085	55 085
<i>Tourisme et pays d'art et d'histoire</i>	1 734	4 532	6 266				
<i>Attractivité</i>		830	830	DGF et autres dotations de compensation	0	39 963	39 963
<i>Enseignement supérieur</i>	19 013	755	19 768				
<i>Agriculture</i>	26	98	124	Dotation générale de	0	2 820	2 820
<i>Espaces naturels</i>	157	506	663	<i>DGD Hygiène</i>	0	1 669	1 669
<i>Aménagement numérique du territoire</i>	1 203	1 442	2 645	<i>DGD Transport</i>	0	1 151	1 151
Aménagement de l'espace public et mobilité	19 132	78 229	97 361	Versement et autres recettes	2 730	62 298	65 028
<i>Transports publics et scolaires</i>	9 906	63 544	73 450	<i>Versement transports</i>	0	45 250	45 250
<i>Plan vélo et points d'arrêt</i>	2 009	957	2 966	<i>Transports - recettes usagers</i>	0	13 568	13 568
<i>Aéroport</i>	159	534	693	<i>Subventions</i>	927	0	927
<i>Voirie</i>	7 058	13 194	20 252	<i>Autres recettes Transports Tramway</i>	1 803	3 480	5 283
<i>Stationnement</i>			0				
<i>Eclairage public</i>				Recettes eau et assainissement	486	72 192	72 678
Habitat, urbanisme et grands projets d'équipements	4 973	2 346	7 319	<i>Redevances et ventes d'eau</i>		55 382	55 382
<i>Habitat</i>	4 904	1 740	6 644	<i>Subventions d'équipement</i>	406		406
<i>Politique de la ville</i>	0	510	510	<i>Autres recettes</i>	80	16 810	16 890
<i>Plateforme de services aux communes</i>	69	96	165				
<i>Réserves foncières</i>	0	0	0	Recettes gestion des déchets	98	38 033	38 131
Cycle de l'eau, assainissement, fluides et déchets *	21 696	84 575	106 271	<i>TEOM</i>		33 117	33 117
<i>Eau pluviale - gestion des rivières</i>	4 245	2 007	6 252	<i>Subventions d'équipement</i>	21	142	163
<i>Assainissement</i>	4 420	16 990	21 410	<i>Autres recettes</i>	77	4 774	4 851
<i>Eau potable</i>	8 781	22 644	31 425	Autres recettes du budget principal	16 796	18 579	35 375
<i>Eau zone industrielle</i>	1 517	4 108	5 625	<i>Attribution de compensation négative</i>	2 202	2604	4806
<i>Collecte et Recyclage</i>	2 733	38 826	41 559	<i>Subventions et participations</i>	13 276	337	13613
Résilience des territoires	532	13 288	13 820	<i>Taxe de séjour</i>		910	910
<i>Risques majeurs et environnement ind.</i>	218	10 946	11 164	<i>Diverses recettes budget principal</i>	1 318	9 164	10482
<i>Santé</i>	310	1 219	1 529	<i>Revente de pièce détachées aux BA</i>	0	5564	5564
<i>Hygiène salubrité</i>	4	699	703	Maison de santé St Romain recettes d	132	134	266
<i>Développement durable, air, bruit</i>	0	424	424	<i>Subventions</i>	131	0	131
Services à la population et proximité	8 369	9 598	17 967	<i>Locations ou cessions terrains</i>	0	119	119
<i>Equipements culturels et sportifs</i>	8 351	8 701	17 052	<i>Divers</i>	1	15	16
<i>Petite enfance et école</i>	18	897	915	ZAC recettes diverses	847	1 872	2 719
Reversements de fiscalité	0	74 082	74 082	<i>Subventions</i>	819	0	819
<i>Attribution de compensation</i>		40 243	40 243	<i>Locations ou cessions terrains et immeubles</i>	0	1 868	1 868
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>		18 705	18 705	<i>Divers</i>	28	4	32
<i>Péréquation horizontale</i>		3 581	3 581	Programme d'emprunts	13 941		13 941
<i>Contribution aux comptes des Finances Publiques</i>		1 777	1 777	Remboursement de TVA	12 641	294	12 935
<i>Reversement de fiscalité</i>		9 776	9 776	<i>FC TVA et TDD TVA</i>	12 641	294	12 935
<i>Taxe d'aménagement</i>	0	0	0				
Remboursement de la dette	24 507	7 818	32 325	Total sans doubles comptes	47 671	404 928	452 599
<i>Capital</i>	24 507		24 507				
<i>Intérêts et frais assimilés</i>		7 818	7 818				
Autres dépenses	20 213	32 574	52 787				
<i>Conventions de services partagés</i>	0	6 388	6 388				
<i>Services transversaux</i>	20 213	26 186	46 399				
Réserves pour imprévues	0	0	0				
Total sans doubles comptes	125 389	316 754	442 143				

* Hors dépenses du CETCO intégrés dans les dépenses des services transversaux

DEPENSES (En K€)	CA 2019 Inv	CA 2019 Fonc	CA 2019 Total	RECETTES (En K€)	CA 2019 Inv	CA 2019 Fonc	CA 2019 Total
Rappel Total sans doubles comptes	125 389	316 754	442 143	Rappel Total sans doubles comptes	47 671	404 928	452 599
Doubles comptes				Doubles comptes			
<i>Equilibre Budget transports publics</i>	0	19 500	19 500	<i>Equilibre Budget transports publics</i>	0	19 500	19 500
<i>Avances Budgets annexes ZAC</i>	2 505	0	2 505	<i>Avances Budgets annexes ZAC</i>	2 505	0	2 505
<i>Remboursements avances des ZAC</i>	0	0	0	<i>Remboursements avances des ZAC</i>	0	0	0
<i>Reversement Budget Gestion des Déchets</i>	0	4 491	4 491	<i>Reversement Budget Gestion des Déchets</i>	0	4 491	4 491
<i>Contribution Eau Pluviale</i>	0	3 699	3 699	<i>Contribution Eau Pluviale</i>	0	3 699	3 699
<i>CETCO</i>	18 465	0	18 465	<i>CETCO</i>	18 465	0	18 465
<i>Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes</i>	0	5 083	5 083	<i>Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes</i>	0	5 083	5 083
<i>Opérations comptables de gestion de la trésorerie</i>	12 250	0	12 250	<i>Opérations comptables de gestion de la trésorerie</i>	12 250	0	12 250
Total général hors résultat	158 609	349 527	508 136	Total général hors résultat	80 891	437 701	518 592
Reprise des résultats	57 010	1 772	58 782	Reprise anticipée des résultats	62 530	71 442	133 972
Total général avec reprise des résultats	215 619	351 299	566 918	Total général avec reprise des résultats	143 421	509 143	652 564

XI – Tableaux de synthèse des résultats

Voir annexe 1 en page 23

XII – Les principaux ratios

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) Publication sur le site de la DGCL : données compte de gestion 2017
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	697	465
2	Produit des impositions directes/population	294	394
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	885	579
4	Dépenses d'équipement brut/population	231	137
5	Encours de dette/population	372	611
6	DGF/population	133	168
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	18,00%	34,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	88,39%	89,30%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	26,16%	23,70%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	42,05%	105,50%

XIII – Conclusions

Au terme de l'exercice 2019, l'ensemble des budgets présente un excédent cumulé.

Le taux de réalisation :

- des dépenses de fonctionnement s'élève à 97,48 % du budget primitif 2019 ;
- des dépenses d'investissement, hors reste à réaliser, s'élève à 64,55 % du budget primitif 2019.

Les comptes administratifs 2019 présentés au conseil communautaire sont conformes au compte de gestion 2019 du trésorier.

Lexique

- CA : compte administratif
- BS : budget supplémentaire
- DM : décision modificative (du budget)
- BP : budget primitif

ANNEXE 1- SYNTHESE DES RESULTATS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

	Résultat comptable au 31/12/2018 hors RAR * (compte de gestion)	Résultat 2019 de fonctionnement hors RAR *	Résultat 2019 d'investissement hors RAR *	Résultat comptable au 31/12/2019 (compte de gestion)	Reste à réaliser 2019	Résultat budgétaire au 31/12/2019 (compte administratif)
Budget principal	21 824 353,22 €	26 710 205,18 €	-36 801 320,69 €	11 733 237,71 €	2 264 860,15 €	13 998 097,86 €
Budget assainissement	28 488 868,48 €	6 096 862,29 €	-3 366 287,99 €	31 219 442,78 €	991 056,30 €	32 210 499,08 €
Budget eau potable	6 154 516,78 €	6 731 917,64 €	-4 610 373,71 €	8 276 060,71 €	-67 542,39 €	8 208 518,32 €
Budget eau zone industrielle	1 232 500,00 €	789 299,48 €	-1 368 037,64 €	653 761,84 €	-141 616,40 €	512 145,44 €
Budget transports	-17 444 379,71 €	6 204 066,61 €	382 294,43 €	-10 858 018,67 €	11 324 138,88 €	466 120,21 €
Budget collecte et recyclage	26 171 827,60 €	-1 105 245,86 €	-4 190 299,70 €	20 876 282,04 €	1 240 674,68 €	22 116 956,72 €
Budget ZAE Parc EcoNormandie	2 736 463,19 €	-404 500,88 €	-654 294,92 €	1 677 667,39 €	0,00 €	1 677 667,39 €
Budget château de Gromesnil	624 896,06 €	-112 240,61 €	-1 638,23 €	511 017,22 €	-3 371,96 €	507 645,26 €
Budget ZAC des Courtines	527 255,75 €	110 960,00 €	0,00 €	638 215,75 €	0,00 €	638 215,75 €
Budget ZAC des Jonquilles	54 276,75 €	-395,08 €	500,00 €	54 381,67 €	0,00 €	54 381,67 €
Budget Parc de l'Escout	-35 729,10 €	-164 092,69 €	201 823,07 €	2 001,28 €	-89 906,41 €	-87 905,13 €
Budget Immobilier tertiaire	77 857,42 €	-28 164,04 €	52 307,40 €	102 000,78 €	-586,94 €	101 413,84 €
Budget Jules Durand	2 832,68 €	-1 610 699,54 €	1 612 457,26 €	4 590,40 €	0,00 €	4 590,40 €
Budget ZAC Epaville	34 544,47 €	1 299 898,92 €	-245 218,98 €	1 089 224,41 €	0,00 €	1 089 224,41 €
Budget ZAC Ormerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget hôtel d'entreprises	489 619,95 €	35 788,80 €	13 322,20 €	538 730,95 €	0,00 €	538 730,95 €
Budget atelier locatif	416 784,82 €	19 349,70 €	11 258,81 €	447 393,33 €	-1 667,00 €	445 726,33 €
Budget maison pluridisciplinaire	795 354,79 €	-14 125,28 €	-40 172,58 €	741 056,93 €	-113 716,07 €	627 340,86 €
Budget assainissement collectif ex-4CE	1 402 296,43 €	505 804,43 €	-780 920,24 €	1 127 180,62 €	-56 477,90 €	1 070 702,72 €
Budget assainissement non collectif ex-4CE	288 515,60 €	-3 805,26 €	0,00 €	284 710,34 €	0,00 €	284 710,34 €
Budget eau potable ex-4CE	1 346 942,69 €	505 963,68 €	-513 017,46 €	1 339 888,91 €	-152 793,44 €	1 187 095,47 €
Budget opérations immobilières	0,00 €	-6 150,11 €	0,00 €	-6 150,11 €	0,00 €	-6 150,11 €

* RAR : reste à réaliser